



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1,
8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 21h30

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 2.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 3.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.2.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.3), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.3) **Champagney :** Claudé VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 2.1) **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (jusqu'au rapport 2.3) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.3), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.3) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT jusqu'au rapport 2.3) **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Rochelez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par A. GROSJEAN jusqu'au rapport 1.1.1 et présent à partir du rapport 1.1.2).

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Châtillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Nancray :** Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorge-les-Pins :** Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, P. BONNET, M. BULTOT, YM. DAHOUI, F. FELLMANN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 2.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.2), V. HINCELIN, S. JEANNIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.1), P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, M. FELT, G. VALLET (à partir du rapport 3.1), D. ROLET, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JY. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, F. MONNEUR, JC. ROY, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 2.2), C. TISSIER, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, E. SASSARD, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.1), A. KOELLER, C. MAGIN-FEYSOT (à partir du rapport du rapport 3.1), B. BECOULET, D. JOLY, JM. CAYUELA (à partir du rapport 3.1), JP. MARTIN, C. BARTHELET, JM. FAIVRE, N. WEINMAN.

Délibération n°2010/001273

Rapport n°3.1 - Stratégie de développement économique du Grand Besançon - « Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire »

**Stratégie de développement économique du Grand Besançon -
« Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire »**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire
Actualisation du PPIF 2011/2015
Sous réserve du vote du BP 2011 et du PPIF 2011/2015

Résumé :

Dans un contexte économique mondial et local incertain, dans lequel les évolutions et changements sont de plus en plus difficiles à anticiper, les concurrences entre territoires toujours plus fortes et les ressources plus rares, l'agglomération du Grand Besançon a choisi, dès 2009, de définir avec ses partenaires une stratégie de développement économique lui permettant d'être à la fois au plus près des entreprises et des habitants du territoire dans la gestion de leurs problématiques quotidiennes, mais aussi de préparer l'avenir en faisant des choix d'intervention structurants, ciblés et générant un véritable effet levier pour le développement pérenne de son territoire.

Cette stratégie se traduit par des actions opérationnelles en matière d'accompagnement des entreprises, de renforcement de la notoriété du territoire, de développement d'une offre de foncier et d'immobilier d'activités et de structuration de filières d'excellences.

Ces actions ont été réfléchies en cohérence avec le plan climat, le schéma touristique, le schéma régional de développement économique et, plus largement, avec l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire. Elles devraient être menées avec les acteurs locaux du développement économique (communes, agences de développement, Conseil Régional, Conseil Général, réseaux consulaires, entreprises...).

Continuer à développer les entreprises, à en implanter de nouvelles, à être un territoire où qualité de vie et développement vont de paire et offrir à chacun des opportunités d'emplois correspondant à ses besoins sont d'importants objectifs à atteindre.

I. Contexte

Dans un monde où les mutations économiques et territoriales s'accroissent, l'agglomération du Grand Besançon doit répondre à de nouveaux enjeux qui représentent pour elle à la fois des opportunités et des risques.

- ✓ **Une dégradation de l'emploi :** si la situation du Grand Besançon est moins dégradée que celle d'autres territoires franc-comtois, le chômage fragilise de plus en plus de personnes (Taux de chômage bassin d'emploi de Besançon : 9,1 % au 1^{er} trimestre 2010), particulièrement chez les jeunes : 16,2 % de demandeurs d'emplois en 2009 chez les moins de 25 ans contre 14,51 % en 2010 (bassin d'emploi de Besançon).
- ✓ **Une concurrence accrue entre territoires :** tout territoire urbain doit choisir un positionnement économique s'il veut assurer son avenir et celui de ses habitants.
- ✓ **Les réformes fiscales et institutionnelles** vont impliquer des choix, une priorisation des compétences, une volonté de retour sur investissement...
- ✓ **La crise mondiale** a aussi des répercussions sur l'emploi et sur les ressources des collectivités. Elle impose volontarisme et inventivité. Il s'agit de mieux mutualiser les moyens et les compétences pour maintenir et diversifier le tissu économique, préserver l'emploi, assurer la création des richesses nécessaires à la qualité de vie des habitants.

- ✓ **De nouvelles attentes des chefs d'entreprises :** les entreprises attendent les collectivités sur plusieurs terrains : accompagnement performant, offre adaptée en immobilier et en foncier, ressources humaines, très haut-débit, recherche dynamique ... Mais la vitalité est liée aussi à un environnement de vie : le territoire avec ses services, sa vie culturelle, son offre de formation. Les entreprises « testent » le territoire. Est-il à l'écoute et proactif ? Offre-t-il du « sur-mesure », des réponses fiables ? Apporte-t-il des solutions clés en mains, un accompagnement personnalisé ?
- ✓ **L'arrivée de la Grande Vitesse ferroviaire en 2011 dans le Grand Besançon.**
- ✓ **Des fonctions métropolitaines à conforter : services publics, Université, CHU, rayonnement culturel et touristique... Le Grand Besançon doit faire valoir des avantages comparatifs pour assurer l'ancrage des entreprises et de leurs personnels : fonctions métropolitaines, offre urbaine, vivier d'emplois pour les familles...**

Le Grand Besançon a pris la mesure de ces évolutions et des enjeux pour le bassin bisontin lui-même, mais aussi pour l'ensemble de la Franche-Comté.

La décision a été prise d'engager une démarche de réflexion et de concertation avec l'ensemble des acteurs pour construire une stratégie de développement économique qui fédère toutes les parties prenantes.

Le territoire bisontin est **prêt à franchir un palier et à monter en puissance dans son développement sur la base d'un positionnement redéfini, d'une stratégie et d'un plan opérationnel** (actions) pour la réaliser.

L'action menée depuis plusieurs années par la Communauté d'Agglomération en matière d'économie et d'emploi se fonde sur un travail partenarial. L'élaboration de sa stratégie économique 2010/2015 s'est faite en concertation avec ses partenaires. Sa mise en œuvre, très logiquement, s'appuiera sur **un nouveau souffle donné à cette intelligence collective et à ces coopérations**. Il s'agira d'affirmer et de porter une vision d'avenir pour le territoire, lisible et mobilisatrice pour l'ensemble des acteurs qui en font la richesse.

II. Un objectif à l'heure de la grande vitesse ferroviaire : « mieux exploiter et valoriser les atouts du territoire »

A/ Une vraie qualité de vie

La qualité de vie fait l'unanimité parmi les habitants et les chefs d'entreprises : la taille humaine est perçue positivement, le cadre de vie est un motif de fierté et le développement durable, une « seconde nature ».

S'y ajoutent des facteurs d'attractivité importants : lycées de qualité, Université, écoles d'ingénieurs et centres de formation (environ 16 000 étudiants sur le territoire bisontin), « label » Unesco, équipements culturels...

Le dynamisme endogène et le potentiel d'attractivité sont réels, avec une population jeune, des ressources humaines qualifiées constituant un vivier de compétences, un bassin de consommation en croissance à l'horizon 2020.

B/ Des compétences, des ressources humaines

La population active est globalement qualifiée (29 % ayant au moins bac + 2 en 2006, 24 % en 1999). La fiabilité de la main-d'œuvre est reconnue par les entreprises. L'innovation fait partie de la culture locale.

C/ Une économie qui résiste ...

Les revenus sont relativement élevés avec, en 2006, un revenu médian de 17 417 € dans le Grand Besançon contre 16 910 € en France métropolitaine.

Un vivier actif d'entrepreneurs : le territoire compte 1 100 créations d'entreprises par an (2007, 2008). Sur la période 2002-2008, l'évolution de la création d'entreprises* a été plus dynamique dans le bassin bisontin (+ 65 %) que dans le reste de la Franche-Comté (+ 59 %) et qu'à l'échelle nationale hors Ile-de-France (56 %). Quant au taux de pérennité sur 5 ans, la Franche-Comté est performante et se classe au 3^e rang des régions françaises**. Dans le même sens, le taux de renouvellement des entreprises sur 5 ans est supérieur à Besançon (55 %) par rapport à l'échelle régionale ou à l'échelle nationale hors Ile-de-France. Cette dynamique souligne la nécessité d'un accompagnement solide des jeunes entreprises.

* Source : Insee / APCE 2009

** en métropole, chiffres 2004

Avant la crise, la croissance de l'emploi bisontin était supérieure au taux régional : + 1,6 % pour la zone d'emploi de Besançon contre + 0,9 % pour la Franche-Comté de 2006 à 2007.

Face à la crise, le Grand Besançon semble mieux résister que d'autres territoires, voisins ou de même taille. Le chômage (8,9 %) reste plus faible qu'au niveau départemental (9,9 %), régional (9,4 %) ou national (9,1 %).

Néanmoins, la crise a porté un coup : dès 2007/2008, l'emploi salarié bisontin a reculé (- 2,1 % et - 3,2 % pour la Franche-Comté).

Sur le plan qualitatif, le marché de l'emploi local est marqué par une présence significative d'emplois cadres* : 18,1 % de cadres (16 % en 1999) contre 10 % en Franche-Comté et 14,4 % en France. Malgré le bon niveau général de formation, l'adéquation reste difficile entre offre et demande d'emploi ; par exemple la demande est supérieure à l'offre pour les employés.

* Insee 2006

D/ ... mais des signaux inquiétants

Malgré la relative résistance du territoire, le taux de chômage bisontin a augmenté de 2,3 points entre début 2008 et le 3^{ème} trimestre 2009, passant à 8,9 %.

Une analyse de l'INSEE (février 2010) sur l'évolution de l'attractivité à moyen terme à travers l'implantation de Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM) montre que le Grand Besançon, qui se situe en milieu de tableau des aires urbaines de plus de 50 000 emplois, a perdu du terrain entre 1982 et 2006.

E/ Une économie diversifiée qui s'appuie sur un potentiel endogène

✓ **Microtechniques et précision : un vrai point d'appui... à exploiter sur de nouveaux marchés**

Le Grand Besançon peut s'appuyer sur les microtechniques, héritées des savoir-faire de la « capitale de l'horlogerie ». Cette *carte de visite* repose sur des entreprises de pointe, le pôle de compétitivité microtechniques, des laboratoires de renommée européenne, des écoles d'ingénieurs, des salons à fort rayonnement (Micronora, Medtec), des technopoles dédiées (Témis et Témis Santé).

Ce secteur aux applications très diversifiées ouvre de nouveaux marchés à potentiel dans le domaine de la santé, mais également de la métrologie, du temps fréquence, de l'optique, de la détection, du pré-diagnostic embarqué et du luxe.

Ces marchés sont à exploiter et des relations méritent d'être développées avec d'autres pôles, dans les territoires voisins (Suisse, Allemagne, Rhône-Alpes ...). Ces coopérations sont à cibler en fonction des spécialités complémentaires requises, par exemples : le Sud de l'Allemagne sur la mécanique et les appareils de mesure, la Suisse sur l'industrie du luxe (horlogerie, lunetterie...) et le temps/fréquence, la région Rhône-Alpes pour la mécatronique (intégration électronique/microtechniques)...

- ✓ **Une vraie économie tertiaire, « tirée » par les activités résidentielles et le secteur public... Le tertiaire supérieur reste à renforcer**

Le tertiaire représente 71 % de l'emploi privé (58 % en Franche-Comté et 78 % en France en 2006) et 68 % de l'emploi total.

La répartition de l'emploi fait apparaître la prédominance de la sphère publique : 32 % de l'emploi contre 24 % en moyenne France.

Des transferts de sièges régionaux de services marchands ont pénalisé le Grand Besançon ces dernières années au profit de pôles tels que Dijon. Le secteur bancaire en donne l'illustration. Cette tendance ne doit pas se poursuivre et il est donc nécessaire d'engager des démarches offensives.

En conclusion le Grand Besançon a des défis à relever, au même niveau que Dijon, Belfort-Montbéliard, Mulhouse... ou face à la concurrence d'un foncier économique à prix modéré dans les territoires situés à proximité immédiate de l'agglomération.

L'offre en **Zones d'Activités** est à améliorer sur le plan qualitatif, à programmer et à diversifier : une offre plus généraliste est nécessaire pour répondre aux attentes de toutes les entreprises du territoire et au-delà.

L'immobilier d'entreprise de bureau est certes disponible, mais peu accessible (en prix, en spécialisation) pour les entreprises.

Le territoire souffre **d'un déficit d'image et de notoriété auprès des décideurs économiques** (industriel, entrepreneurial ...) : le Grand Besançon apparaît davantage comme *un territoire de passage, pas comme une terre d'accueil et de développement* et reste trop souvent en marge des flux d'implantations naturels.

L'agglomération bisontine choisit donc d'engager avec ses partenaires une action volontariste et ambitieuse pour un soutien plus affirmé au développement économique. Seule peut répondre à cette exigence une dynamique partenariale, avec le concours de tous les acteurs du territoire qui partagent avec le Grand Besançon l'ambition de voir ce territoire se développer et produire des richesses pour ses habitants et ses entreprises.

III. Une ambition

Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire

Un modèle : un territoire entrepreneurial et durable, orienté clients

Une philosophie : complémentarité d'actions et mutualisation des moyens et des compétences

Trois champs d'activités prioritaires : précision, intelligence, services

Des axes de travail complémentaires :

- sur la prospection, le développement des entreprises, l'ancrage des talents,
- sur le foncier et l'immobilier d'activités,
- sur la formation, la recherche et l'innovation,
- sur la promotion du territoire, sa notoriété et son attractivité.

A/ Un modèle : un territoire entrepreneurial et durable

Ce modèle s'inspire des « nouvelles valeurs sûres » qui se dessinent pour l'Europe de 2020. Il repose sur l'« ADN bisontin » qui articule :

- une responsabilité sociétale des entreprises qui concilient économie, social et environnement, tant dans leurs activités que dans leurs partenariats,
- des atouts pour surmonter les crises économiques : un tissu de PME-PMI diversifié, réactif et adaptable qui permet de mieux résister dans la compétition ; un équilibre entre les sphères productives, publiques, résidentielles, sociales et des grandes entreprises moteurs,
- une intégration dans les dynamiques métropolitaines ; une créativité et une innovation portées par l'appareil de recherche et de formation (Université, écoles, jeunesse...),
- un climat social globalement serein et des entrepreneurs confiants dans leurs compétences, un territoire d'innovation sociale et d'expérimentations.

C'est la combinaison de ces valeurs et leur intégration dans ses actions économiques qui permettront à la « place bisontine » de se positionner dans le système économique européen de 2020.

De ce couplage de valeurs résultera un territoire offrant du sur-mesure, de l'adaptation, de la pertinence dans les réseaux européens et capable de s'insérer dans les partenariats économiques internationaux.

B/ Trois champs d'activités prioritaires

1^{er} pilier - La précision

- ✓ Valoriser les filières métropolitaines, se concentrer sur les marchés d'application de la précision et des microtechniques : santé, mobilité et appareillages embarqués, écotecnologies, traçabilité alimentaire...
- ✓ Remobiliser et dynamiser les outils de développement sur cette compétence : pôle de compétitivité, ARD et Développement 25 pour la prospection, les services de l'agglomération pour l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises locales.
- ✓ Travailler en réseaux de compétitivité : développer des partenariats entre les pôles de compétences bisontins et les pôles marchés des domaines d'application ciblés.

2^{ème} pilier - L'intelligence

- ✓ **Valorisation économique de la recherche** : jusqu'à présent, le transfert et la valorisation de la recherche sont surtout opérés dans les microtechniques et dans les sciences de l'ingénieur. L'objectif est maintenant d'élargir ces démarches de valorisation à de nouveaux secteurs, notamment au niveau des sciences humaines. De même, une fertilisation croisée entre sciences de l'ingénieur, TIC et sciences humaines doit être recherchée pour de nouveaux projets économiques.
- ✓ **Ecotechnologies, innovation dans les services, économie de la culture et du tourisme** : la stratégie économique permettra l'exploration de nouvelles « niches » d'activités pouvant apporter une visibilité nationale ou européenne au Grand Besançon.
- ✓ **Formation** : l'économie de la formation offre de réelles perspectives de développement. Pour illustration, la croissance verte donnera lieu à une mobilisation des outils de formation pour favoriser l'adaptation des salariés aux nouvelles normes environnementales. En outre, la présence de formations dans le territoire est un gage de réussite pour les entreprises qui souhaitent s'implanter : elles mesurent ainsi la faculté d'adaptation de la main-d'œuvre.
- ✓ **Enseignement supérieur** : au-delà de l'aide à l'implantation de nouvelles structures de formation, développer cet axe « intelligence » n'est pas concevable sans une Université bien ancrée et dynamique.

3^{ème} pilier - Les services

Il s'agit de devenir **une place tertiaire** pour les entreprises qui souhaitent se développer dans une agglomération de 200 000 habitants entre Rhône et Rhin.

Cette démarche implique de développer des « qualités tertiaires » :

- une dynamique conjointe du tertiaire privé et du secteur public,
- une prospection tournée vers ces nouvelles activités,
- le développement de produits d'accueil adaptés à ces activités.

Afin de :

- construire une image, une offre sur la base des 6 700 entreprises de services (soit 68 % des effectifs salariés*)... mais pas seulement...
- s'adapter aux mutations de l'industrie qui se fixe sur les territoires en fonction de la présence des activités de services : R & D, logistique, commerce, services opérationnels pour les entreprises...

* Source : INSEE / CLAP, champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim - au 31 décembre 2006

Ce positionnement tertiaire ne concerne pas uniquement le tertiaire supérieur, mais vise le tertiaire **sous toutes ses formes** en lien avec les autres secteurs économiques (et notamment industriels), c'est-à-dire :

- les services aux entreprises et fonctions externalisées :
 - o conseil, gestion, R & D, innovation, commercial, crédit et financement, relation-client, ressources humaines et intérim... (rôle des équipements très haut débit),
 - o services opérationnels aux entreprises (sécurité, nettoyage...),
 - o logistique (définir le type de logistique adaptée),
- les services à la population :
 - o services innovants « exportables »,
 - o économie domestique,
 - o commerce,
- les projets mobiles à attirer (prospection) : missions décentralisées de services publics, parapublics ou privés, organismes associatifs ...,
- le tourisme (nouveau schéma de développement),
- le tertiaire public : être proactif et anticiper les évolutions de la sphère publique, de la répartition des rôles entre public et privé.

En conclusion la stratégie de développement économique vise à :

- créer de la richesse et une palette d'emplois diversifiés,
- offrir des débouchés professionnels aux étudiants et aux salariés,
- asseoir l'enseignement supérieur et la recherche,
- favoriser l'essor de la population et ses conditions de vie,
- faciliter le développement endogène d'entreprises, quel que soit leur domaine d'activité,
- stimuler l'implantation exogène d'entreprises et de services,
- assurer la présence de centres de décisions et de filiales fortes de grands groupes sur le territoire du Grand Besançon.

IV. Une démarche progressive, structurée, dans un territoire au fonctionnement modernisé

A/ Une démarche progressive

- ✓ **2010-2011 - Consolider les fondamentaux** de l'intervention auprès des entreprises : conforter l'entrepreneuriat sous toutes ses formes.

Il s'agit de réaffirmer l'image - et la réalité - d'un territoire qui offre des atouts pour entreprendre : réactivité envers les entrepreneurs, outils organisés d'accompagnement, offre adaptée en immobilier et foncier, politique « emploi, ressources humaines », formation, recherche...

Avec plusieurs exigences :

- être proactif et cibler les « réservoirs de croissance »,
 - faire évoluer la culture du développement vers l'animation économique et la relation client,
 - s'associer entre partenaires pour offrir un service de proximité de qualité à l'ensemble des entreprises de l'agglomération,
 - agir sur la promotion et la commercialisation de l'offre du territoire, l'organiser entre toutes les parties prenantes,
 - mieux valoriser les filières métropolitaines stratégiques afin de leur associer une offre globale adaptée.
- ✓ **2011-2015 - Affirmer le positionnement entrepreneurial, technologique, tertiaire et une imbrication tertiaire-industrie.**

Une fois les fondamentaux de « l'entreprendre » affirmés, il s'agit pour l'agglomération de monter en puissance dans la concrétisation de ce positionnement.

Cela nécessite d'atteindre plusieurs objectifs :

- stabiliser le positionnement économique et la marque territoriale (lisibilité, notoriété),
- soutenir les filières via des projets structurants :
 - dans les domaines d'application de « l'axe précision microtechniques » : santé services afférents, mobilité, écotecnologies, développement durable, luxe, etc.,
 - dans les fonctions tertiaires :
 - externalisées de l'industrie (dont la relation-clients, les services aux entreprises, les services en réseau...),
 - services à la personne (avec les entreprises et la recherche en sciences humaines et sociales), commerce,
 - économie publique et résidentielle,
 - économie de la culture,
 - tourisme,
 - dans l'agroalimentaire en relation avec Vitagora.

B/ Une démarche structurée

Cette stratégie se traduira par des actions qui seront cadencées dans le temps. Chaque action fera l'objet d'une fiche détaillée et sa réalisation sera garantie par le pilote de l'action qui en suivra la mise en œuvre et veillera à la coordination entre acteurs, en mesurera les résultats et provoquera au besoin les ajustements nécessaires.

Sur chaque axe de travail, les pilotes se réuniront une fois par trimestre pour assurer un suivi technique des actions et veiller à leur parfaite cohérence les unes avec les autres.

Un tableau de bord permettra de suivre en commun la réalisation de ces actions et leurs résultats.

C/ Un territoire au fonctionnement modernisé

Un Comité d'Orientation regroupant l'ensemble des acteurs du développement économique agissant sur le territoire du Grand Besançon sera mis en place. Il se réunira une fois par an. Le Grand Besançon en assurera l'animation.

✓ **Objectifs :**

- développer une vision partagée du territoire et entretenir un dialogue permanent sur les grands objectifs et les principes d'intervention dans le bassin bisontin,
- assurer la cohérence des politiques autour d'ambitions partagées et de projets structurants.

✓ **Missions :**

- être un lieu d'information et de débats sur les projets structurants existants ou à développer,
- suivre et mesurer l'avancement des actions découlant de la stratégie de développement économique du Grand Besançon et préparer les orientations 2020,
- participer au rayonnement du territoire dans différents réseaux économiques, techniques et politiques.

Ce Comité d'Orientation pourra s'appuyer sur les éléments d'analyse fournis par l'observatoire spécifiquement mis en place par le Grand Besançon avec l'AudaB pour suivre les évolutions du territoire du Grand Besançon.

Des coopérations avec d'autres territoires seront développées :

- avec les territoires frontaliers du Grand Besançon,
- avec la Haute-Saône, le Jura et le Nord Franche-Comté,
- au sein de la Métropole Rhin-Rhône,
- avec la Suisse et le Sud-Ouest Allemagne (Freiburg) : des coopérations ad hoc, en fonction des marchés (microtechniques et autres pôles d'excellence).

CONCLUSION

La stratégie de développement économique du Grand Besançon 2010-2015

C'est :

- une ambition forte,
- une orientation clients, une démarche partagée avec les autres acteurs et une volonté de développement durable.

Pour :

- ancrer les savoir-faire et les talents sur le territoire et diversifier notre tissu économique,
- être un territoire attractif, porteur d'opportunités et de projets pour tous,
- anticiper et mettre en place des actions structurantes pour notre territoire.

Grâce à :

- la mobilisation de tous les acteurs du territoire,
- la mise en cohérence des compétences et des moyens,
- le développement de coopérations avec d'autres territoires.

A la majorité, 2 Contre, le Conseil de Communauté valide la stratégie de développement économique du Grand Besançon 2010/2015 ainsi que le plan d'actions qui en découle.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2010

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 90
Contre : 2
Abstention : 0